

Intervention du Maire, Jacques ROUX en réponse aux publications sur le site Eyjeaux Autrement par les élus minoritaires de la commune d'Eyjeaux, et suite à la page du bulletin municipal de novembre 2021.

Avant d'aborder l'ordre du jour de ce conseil municipal, je souhaite intervenir et apporter des éléments de réponse à vos écrits publiés en novembre dernier sur votre site et dans le bulletin municipal.

Sur votre site, vous évoquez le fait que nous n'avons pas donné suite à une proposition d'implantation à Lombardie (implantation d'un artisan). Votre interrogation accusatrice voudrait laisser croire que nous n'avons pas porté un intérêt suffisant à une demande d'implantation, ou pire encore que nous n'avons pas souhaité y donner suite !

En n'apportant aucune précision supplémentaire, votre allusion n'a d'autre but que de mettre en cause notre action, et de nous faire porter la responsabilité de la non finalisation de ce dossier. Je ne peux donc que vous inviter à être plus précis dans vos écrits !

Mais comme je n'y crois guère, je vous précise ici que nous avons effectivement eu une sollicitation pour une implantation artisanale à Lombardie. La commune a fait tout le nécessaire en s'impliquant très activement dans les démarches administratives permettant la faisabilité de ce projet, en particulier dans la modification d'un zonage du PLU. Je suis prêt à fournir toutes les démarches, délibérations aussi bien au niveau de la commune que de l'intercommunalité que nous avons initiées pour permettre la réalisation de ce projet, qui a été rendu possible grâce à nos interventions.

Le porteur a choisi de ne pas y donner suite sans que notre action ne puisse être mise en cause, bien au contraire. Vous auriez pu avoir la correction d'en informer le principal intéressé: c'eût été plus correct à son égard.

Vous considérez comme du mépris la mise à disposition d'une nouvelle salle de classe : *« une salle de classe boîte de sardines dont l'entrée principale est en sous-sol et non accessible aux personnes à mobilité réduite »*. Nous ne nous contenterons pas toujours d'une réponse courtoise à vos mises en cause mensongères et diffamatoires. Je vous rappelle que la dernière classe créée répond parfaitement aux exigences en matière d'accessibilité et que sa surface, son volume et sa luminosité sont tout à fait compatibles avec l'activité d'enseignement.

Concernant un autre de vos chevaux de bataille, la cantine, vous indiquez que les objectifs ne sont pas atteints : nouveau mensonge ! nous sommes bien à un taux de 20% de produits bio, et ce depuis le mois d'avril 2020.

Sur le dernier bulletin municipal, dans la rubrique qui vous est réservée, vous dénoncez la hausse de fiscalité votée, *« malgré un compte de résultat 2019 de 154 616 € puis de 131000 € en 2020 »*.

Comme vous le soulignez, le niveau d'épargne nette était en baisse. Nous nous efforçons, visiblement en vain, de vous expliquer les mécanismes financiers à travers nos analyses financières, celles du comptable public, celles du cabinet Klopfer mandaté par limoges Métropole. Un de nos objectifs en matière financière est bien de maintenir un niveau d'épargne brute (et non de résultat) suffisant afin de consolider notre fonctionnement et de permettre de prévoir des investissements.

Concernant l'école et les effectifs, je me contenterai de souligner que notre commune est en pourcentage une des plus dynamiques de la communauté urbaine en terme de progression des habitants. La municipalité ne peut être responsable de la natalité constatée sur le territoire communal. Toutefois , nous restons sur ce sujet à l'écoute de vos propositions pour améliorer cette situation.

A chaque fois que cela sera nécessaire, nous continuerons à apporter les éléments de clarification, dans un souci de transparence, et toujours dans le respect de l'intérêt général.

Jacques ROUX, le 17 février 2022